



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 DEC. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24181044\***

N° d'entreprise : **0450 378 324**

Nom

(en entier) : **"European Smoking Tobacco Association"**

(en abrégé) : **"ESTA"**

Forme légale : **Groupeement européen d'intérêt économique**

Adresse complète du siège : **Rond-Point Schuman n°9, Boîte 1, 1040 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Modification du Conseil d'Administration**

Décision de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2024:

A la suite de l'adoption de la résolution sur proposition du Conseil d'Administration, l'article 3 des Statuts est modifié comme suit:

Article 3:

Le siège social de l'Association se situe actuellement à Rue Belliard 205, 1040 Bruxelles, Belgique.

Tout transfert du siège social, n'entraînant pas de modification du droit applicable, sera effectué conformément aux instructions du Conseil d'administration et sera publié dans les annexes du « Moniteur belge ».

L'Association est administrée et gérée par un Conseil de directeurs. La gestion quotidienne de l'Association est déléguée au Secrétaire général qui est désigné par le Conseil d'administration, et auprès duquel le Secrétaire général rend compte régulièrement.

(signé)

Peter van der Mark  
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 27/12/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).